

## CONSEIL MUNICIPAL – réunions des mois de septembre et octobre 2014

### Séance du 12 septembre 2014 Convocation du 8 septembre 2014.

#### Ordre du jour :

- Approbation des entreprises et financement des travaux de l'église.
- Décisions modificatives.
- Lancement des consultations matériel communal.
- SDEY groupement de commandes.
- Remembrement des chemins SOUGERES / LAINSECQ.
- Affaires diverses.

L'an deux mil quatorze et le douze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

**Présents** : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs DAVOULT Jean-Paul, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

**Absent** : Monsieur MARTINS Jean-Pierre, excusé. Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

- Repas cantine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DE NOTRE EGLISE délibération n° 2014/septembre/001.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet réactualisé des travaux de restauration et de préservation de l'église.

Les travaux consistent en la mise hors d'eau et en la sécurité autour de l'église Saint Julien.

C'est un projet essentiel pour THURY et son environnement.

Le Maire précise qu'il y a lieu d'inclure dans l'estimation des travaux la somme de 23 995,88 € hors taxe, soit 28 699,07 € T.T.C., représentant le coût de

l'étude préalable autofinancée en 2005 par la commune à la demande de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce plan de financement, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès des financeurs (DRAC, Conseil Général, Réserve parlementaire) et l'autorise également à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### DEPENSES

Travaux (+10% imprévus)	345 510
Options (+10% imprévus)	59 510
Rémunération architecte	40 502
Etude préliminaire	24 000
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>469 522</b>
TVA 20%	93 904
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>563 426</b>

#### RECETTES

Subvention DRAC travaux 40% ....	138 204
Subvention DRAC option 40% .....	23 804
Subvention DRAC rémunération architecte 40% .....	16 201
Subvention DRAC pour étude 40%	9 600
Subvention Conseil général pour travaux 20% .....	69 102
Subvention Conseil général pour option 20% .....	11 902
Subvention Conseil général pour rémunération architecte 20% .....	8 100
Subvention Conseil général pour étude 20% .....	4 800
Réserve parlementaire .....	10 000
DETR .....	30 000
Fonds libres .....	17 309
Emprunt .....	130 000
Sous total	<b>469 522</b>
Prêt relai TVA .....	93 904
<b>TOTAL TTC</b>	<b>563 426</b>

# CONSEIL MUNICIPAL – réunions des mois de septembre et octobre 2014

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL, délibération n° 2014/septembre/002.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Voies et réseaux	61523		3 320,00			
Redevances pour concessions,	651		10 000,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		120,00
Reversement de la redevance pour				701249		13 200,00
Fonctionnement dépenses			13 320,00			13 320,00
<b>Solde</b>			0,00			

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET BOUCHERIE délibération n° 2014/septembre/003.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépôts et cautionnements reçus	165	H.O.	105,00			
Autres immobilisations corporelles				2188	H.O.	105,00
Investissement dépenses			105,00			105,00
<b>Solde</b>			0,00			

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL délibération n° 2014/septembre/005.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Voies et réseaux	61523		17,02			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		17,00
Dotations aux amortissements				6871		0,02
Fonctionnement dépenses			17,02			17,02
<b>Solde</b>			0,00			
Produits divers de gestion courante	758		3,01			
Produits de participations				761		3,01
Fonctionnement recettes			3,01			3,01
<b>Solde</b>			0,00			
Autres bâtiments publics	21318	H.O.	3,01			
Tires immobilisés (droits de créance)				272	H.O.	3,01
Investissement dépenses			3,01			3,01
<b>Solde</b>			0,00			
Autres	1328	H.O.	0,02			
Subventions d'équipement (à				1391	H.O.	0,02
Investissement recettes			0,02			0,02
<b>Solde</b>			0,00			

**REPAS CANTINE**

**délibération n° 2014/septembre/004.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas cantine devrait être le même pour toutes les communes du regroupement. Le prix serait de 3,10 € pour l'année scolaire 2014-2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que le prix d'un repas de cantine soit de 3,10 €

**REMEMBREMENT LAINSECO-SOUGERES**

**délibération n° 2014/septembre/006.**

Monsieur Hervé VAN DAMME présente au conseil municipal le projet pour les chemins d'exploitation inclus dans le périmètre de remembrement LAINSECO-SOUGERES. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**- Tracteur tondeuse :**

Monsieur le Maire suggère de faire faire des devis concernant l'achat d'un tracteur tondeuse. Monsieur Hervé VAN DAMME propose de s'en occuper.

**- SDEY :**

Monsieur Hervé VAN DAMME présente au conseil municipal le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne. Ce syndicat regroupe tous les anciens petits syndicats et regroupera à terme les compétences de ceux-ci. Il pourra offrir de nouveaux services comme par exemple la possibilité de faire des achats groupés de gaz de ville ou d'électricité. Le conseil municipal décide de réfléchir avant d'abandonner sa compétence au SDEY.

**- Délégués de l'administration à la commission administrative de révision des listes électorales de la commune**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que deux personnes doivent être désignées pour être déléguées de l'administration à la commission administrative de révision des listes électorales de la commune. La préfecture choisi une de ces deux personnes pour assumer ce poste. Le conseil Municipal proposera à la préfecture Mesdames CORRE Alexandra et BITAUD Nathalie.

**- Local tennis :**

Les vitres cassées au local du tennis seront remplacées par du polycarbonate. Monsieur Jean-Paul DAVOULT s'en occupe.

**- Circulation au BOIS DE THURY :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rétrécir la première entrée du BOIS DE THURY (lorsque l'on vient de THURY), et de mettre cette entrée en sens unique (un côté pour entrer et

l'autre pour sortir).

**- Sécurité à l'école :**

Monsieur le Maire ira voir Monsieur et Madame RAMEAU Roger pour leur demander s'ils accepteraient que la commune ait un droit de passage sur leur terrain comme sortie de secours d'urgence pour les enfants de l'école. En effet, si un problème survenait à la cantine, les enfants pourraient sortir derrière la cantine.

**- Compteur électrique logement école :**

Madame TROUVE Hélène demande si le conseil municipal accepte de payer l'intervention effectuée sur le compteur électrique du logement de l'école, intervention pour mettre les heures creuses sur ce compteur, suite à la pose du chauffe-eau électrique. Le conseil municipal accepte.

La séance est levée à vingt trois heures dix minutes.

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Séance du 13 octobre 2014.  
Convocation du 6 octobre 2014.

**Ordre du jour :**

- SDEY.
- Contrat de maintenance.
- Loyer EIRL BEGEY.
- Affaires diverses.

L'an deux mil quatorze et le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, TROUVE Hélène, Messieurs DAVOULT Jean-Paul, MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absente : Madame CORRE Alexandra, excusée.

Madame TROUVE Hélène a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **CONTRAT DE MAINTENANCE**

#### **ELEVATEUR délibération n° 2014/octobre/001.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de maintenance pour l'élève à 649,35 € par an. Le conseil municipal accepte ce contrat de maintenance.

#### **LOYER LOCAL BEGEY délibération n° 2014/octobre/002.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local loué à Madame BEGEY Claudine, est loué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 au nom de l'EIRL BEGEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce changement.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **- Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne :**

Monsieur Hervé VAN DAMME complète les informations données au conseil municipal lors de la précédente réunion, concernant le syndicat départemental des énergies de l'Yonne.

- Compétence 1 : transfert de l'éclairage public existant.
- Compétence 2 : existant et création de points lumineux (70 % commune, 30 % SDEY).
- Compétence 3 : maintenance 80 % du contrat pour commune.

Monsieur Hervé VAN DAMME informe le conseil municipal qu'il faut prendre une décision avant la fin de l'année, afin d'abandonner ses compétences au SDEY, pour avoir des financements sur les prochains travaux. Le conseil municipal souhaite encore réfléchir.

#### **- Contrat de maintenance CERIG :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de maintenance CERIG s'élève à 90,00 euros par an. Il s'agit du logiciel comptabilité & paye. Le conseil municipal accepte ce contrat de maintenance.

#### **- Agence technique départemental :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a une proposition pour que la commune adhère à l'agence technique départemental.

Cet organisme assisterait les communes pour des travaux.

La cotisation est de 1,50 euros par habitant et par an plus un pourcentage sur le coût de l'opération.

Le conseil municipal délibérera lorsque la communauté de communes aura pris sa décision.

#### **- Repas de fin d'année des personnes âgées :**

Le conseil municipal choisit la date du 7 décembre à midi pour le repas de fin d'année des personnes âgées.

Le C.C.A.S. s'est réuni la semaine dernière. Celui-ci est en attente des devis des traiteurs et pour les colis.

Les personnes ne participant pas au repas auront un colis comme les autres années.

#### **- Licence IV :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour utiliser la licence IV achetée par la commune,

Il faut un responsable ayant fait un stage. La commune ne dispose plus de cette personne.

Ce stage s'effectue sur 2 jours et demi. Il coûte 700,00 euros et est valable 10 ans.

Monsieur CONTE Claude effectuera peut être ce stage.

#### **- Site internet de la commune :**

Un nouveau site internet sur la commune, plus complet, peut être créé soit gratuitement par Monsieur Alain SCAILLET, de Thury, soit par l'association SOLIDARWEB, de Saint-Fargeau.

Le tirage du «P'tit Thurycois» auprès de SOLIDARPRINT coûte actuellement 310,00 euros. La mise à disposition du site et de sa plateforme d'accueil est proposée pour 280 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire le choix du concepteur du nouveau site envisagé pour la commune.

Après débats, le vote du conseil municipal donne, pour 9 votants, 7 voix pour le site proposé par Solidarprint et 2 abstentions.

#### **- Remplacement de Madame BOURGOIN Joëlle :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame LECOEUR Aline remplacera temporairement Madame BOURGOIN Joëlle pendant son arrêt maladie.

#### **- Aménagement du bourg :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu une proposition du conseil général de mettre le carrefour vers l'aquarium et l'église en priorité à droite, et de faire un rond-point vers la route du DEFFAND.

Ces travaux s'élèveraient à 22 970,00 € avec une subvention possible d'environ 15 000,00 €. Une phase de test sera réalisée au printemps 2015.

#### **- P'tit Thurycois :**

Un article va à nouveau passer dans le « P'tit Thurycois » pour que les particuliers taillent leurs arbres lorsque ceux-ci sont gênants pour les riverains, les lignes électriques ou téléphoniques.

Les personnes qui n'entretiennent pas leurs arbres recevront un courrier en recommandé, et passé un certain délai, le travail sera exécuté par la commune et le coût du travail d'élagage sera exigé à ces personnes par l'intermédiaire de la Trésorerie de St Fargeau.

#### **- Tri :**

Monsieur PIERRE Hervé demande s'il ne serait pas possible d'emmener les verres usagés au point propre pour les personnes âgées ne possédant pas de véhicule.

Ce n'est pas possible par la mairie, mais le CCAS pourrait s'en charger s'il est possible de cibler les personnes entrant dans ce cas et ainsi organiser ponctuellement des tournées de ramassage.

La séance est levée à vingt trois heures.